



Actualités OFS

BFS Aktuell

Attualità UST



13 Protection sociale

Neuchâtel, décembre 2015

Statistique suisse de l'aide sociale 2014: le taux d'aide sociale se maintient à 3,2%

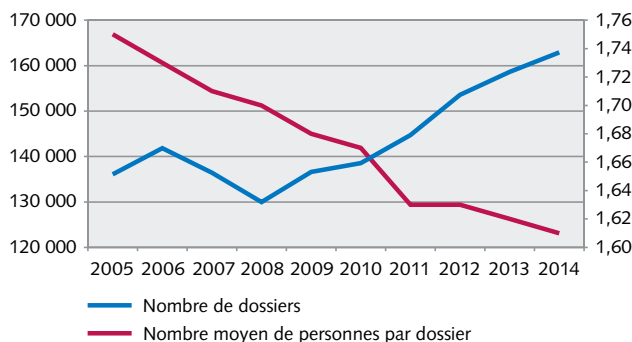
En 2014, 261'983 personnes, réparties entre 162'935 dossiers, ont bénéficié de l'aide sociale économique en Suisse. Par rapport à l'année précédente, le taux d'aide sociale est resté inchangé à 3,2%.

Hausse du nombre de dossiers d'une personne

Par rapport à 2013, le nombre de dossiers d'aide sociale a augmenté de 4335 (+2,7%) et celui des bénéficiaires de près de 4791 personnes (+1,9%). La hausse du nombre de dossiers et de bénéficiaires constatée depuis 2008 s'est donc poursuivie. Parallèlement à cette évolution, on observe depuis 2005 une diminution constante du nombre moyen de personnes par dossier. Le nombre moyen de personnes par dossier a atteint 1,61 en 2014, continuant ainsi de fléchir par rapport à l'année précédente (2013: 1,62). Cette évolution est due à la progression du nombre de dossiers d'une personne.

Nombre de dossiers et nombre moyen de personnes par dossier, 2005–2014

G 1



Source: OFS – Statistique de l'aide sociale 2014

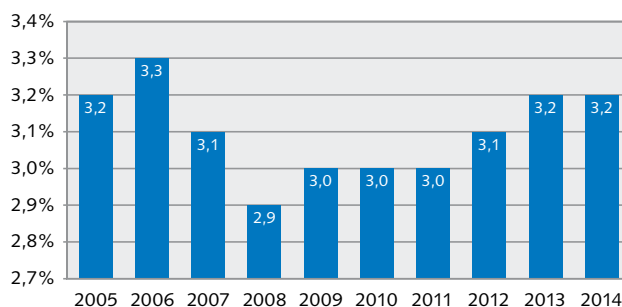
© OFS, Neuchâtel 2015

Le taux d'aide sociale est stable

Le taux d'aide sociale, qui indique le rapport entre le nombre de bénéficiaires de l'aide sociale et la population résidente, s'élevait à 3,2% en 2014 pour l'ensemble de la Suisse. Bien que l'on ait observé une hausse du nombre de bénéficiaires de l'aide sociale par rapport à 2013, le taux d'aide sociale est resté au même niveau, la population résidente s'étant parallèlement accrue au même rythme.

Taux d'aide sociale en Suisse, 2005–2014

G 2



Source: OFS – Statistique de l'aide sociale 2014

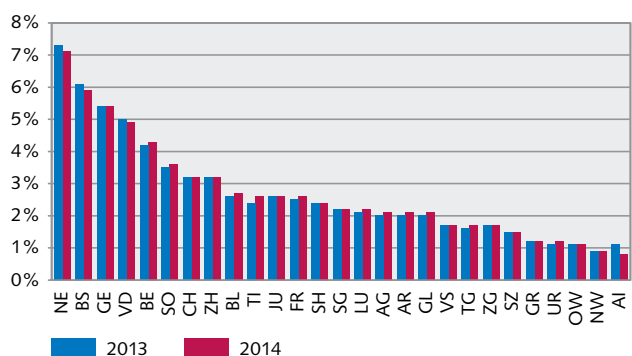
© OFS, Neuchâtel 2015

Les disparités cantonales des taux d'aide sociale sont stables

L'évolution des taux d'aide sociale cantonaux ne fait pas apparaître de changement marqué par rapport aux années précédentes. Les cantons comptant des centres urbains affichent toujours des valeurs supérieures à la moyenne. Parmi ceux-ci, on trouve Neuchâtel, Bâle-Ville, Genève,

Vaud et Berne. Dans les cantons à caractère rural, les taux d'aide sociale sont tendanciellement inférieurs à la moyenne. Sur un an, le taux d'aide sociale a progressé dans 11 cantons et il est demeuré stable dans 11 autres. 4 cantons affichent un recul du taux d'aide sociale (Neuchâtel, Bâle-Ville, Vaud et Appenzell Rhodes-Intérieures).

Taux d'aide sociale par canton, en 2013 et 2014 G 3



Source: OFS – Statistique de l'aide sociale 2014

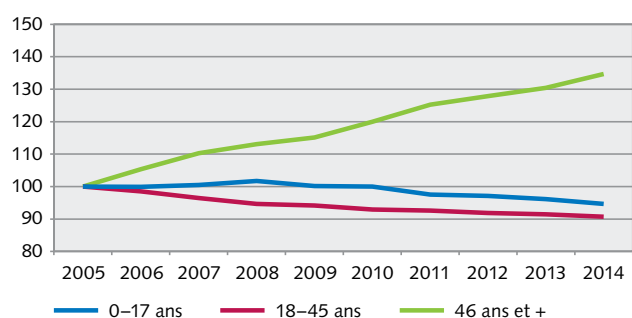
© OFS, Neuchâtel 2015

Le nombre de bénéficiaires de l'aide sociale âgés de 46 ans et plus croît plus vite

Près d'un tiers des bénéficiaires de l'aide sociale (76'500 personnes ou 29,2%) sont des enfants et des jeunes de moins de 18 ans. Ils forment le groupe d'âges qui compte la plus forte proportion de personnes à l'aide sociale avec un taux d'aide sociale de 5,2%. Les 18 à 45 ans représentent près de la moitié (44,7%) des bénéficiaires de prestations. Ce groupe d'âges affiche un taux d'aide sociale de 3,8%. Un quart (26,1% ou 68'500 personnes) de tous les bénéficiaires sont âgés de 46 ans ou plus. Avec un taux d'aide sociale de 1,9%, ce groupe d'âges présente un risque relativement faible de dépendre de l'aide sociale.

L'évolution du nombre de dossiers montre toutefois que la part des bénéficiaires âgés ne cesse d'augmenter depuis 2005, année où ils représentaient 19,5% (soit 46'000 personnes) de l'ensemble des bénéficiaires de l'aide sociale. Ces dix dernières années, leur proportion s'est accrue d'un peu plus de 30%, alors que les parts des deux autres groupes d'âges ont reculé.

Evolution indexée du pourcentage de bénéficiaires par groupe d'âges, indice (2005=100), 2005–2014 G 4



Source: OFS – Statistique de l'aide sociale 2014

© OFS, Neuchâtel 2015

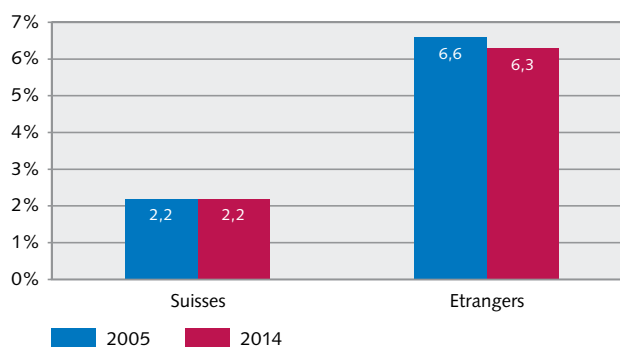
Cette évolution peut s'expliquer entre autres par la situation d'activité des personnes concernées: on compte plus de personnes non actives parmi les plus de 45 ans et davantage d'actifs occupés parmi les 18 à 45 ans.

Le risque d'aide sociale des étrangers diminue

La part des personnes de nationalité suisse qui recourent à l'aide sociale s'élève à 2,2%. Les étrangers sont 6,3% dans ce cas. Depuis 2005, les taux d'aide sociale évoluent diversement pour ces deux groupes. A noter toutefois que depuis 2009, les personnes admises provisoirement et les réfugiés admis à titre provisoire qui séjournent en Suisse depuis plus de 7 ans ont été intégrés dans la statistique de l'aide sociale. Depuis 2009, le nombre des bénéficiaires de l'aide sociale de nationalité étrangère a progressé de 18,1%, tandis que celui des bénéficiaires de nationalité suisse a augmenté de 12,3%.

La population étrangère ayant augmenté plus fortement dans le même temps, on relève un certain parallélisme entre l'évolution du taux d'aide sociale chez les Suisses et chez les étrangers. Par rapport à 2005, le taux est resté stable à 2,2% dans le premier groupe et a diminué de 0,3 point dans le second.

Taux d'aide sociale selon la nationalité, en 2005 et 2014 G 5



Source: OFS – Statistique de l'aide sociale 2014

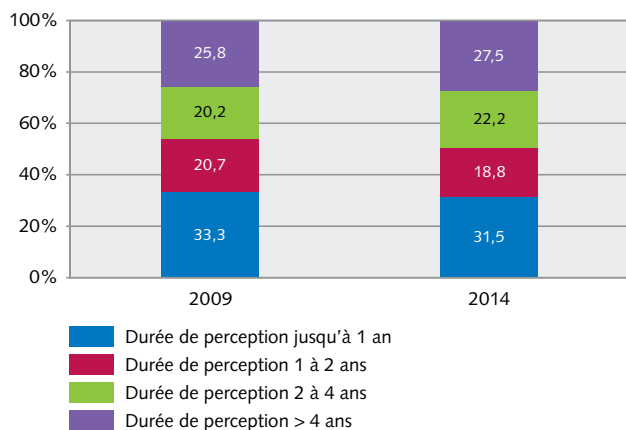
© OFS, Neuchâtel 2015

Familles monoparentales et demandeurs sans formation plus longtemps tributaires de l'aide sociale

En 2014, la durée de perception était inférieure à deux ans pour la moitié des dossiers en cours et inférieure à un an pour un tiers de ces derniers. 27,5% des dossiers ouverts de 2014 se voyaient accorder une aide sociale depuis quatre ans et plus. Si l'on considère l'évolution depuis 2009, on note une progression du nombre de dossiers avec une durée d'octroi supérieure à quatre ans. En 2009, la part de ces derniers dans les dossiers en cours se situait à 25,8%.

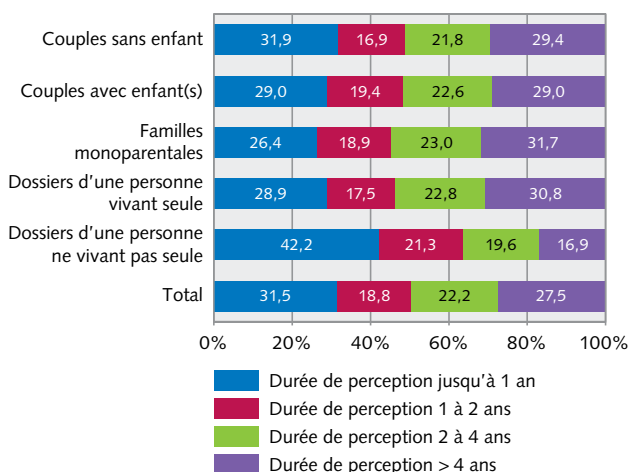
Si l'on examine la durée de perception en fonction de la structure du dossier, on voit que les dossiers d'une personne ne vivant pas seule ont une répartition différente de celle des autres types de dossiers: plus de 40% des dossiers de ce type présentent une durée d'octroi de moins d'une année et près de 17% une durée de perception de

Personnes ayant déposé la demande selon la durée de perception, en 2009 et 2014 G 6



Source: OFS – Statistique de l'aide sociale 2014 © OFS, Neuchâtel 2015

Durée de perception selon la structure du ménage en 2014 G 7



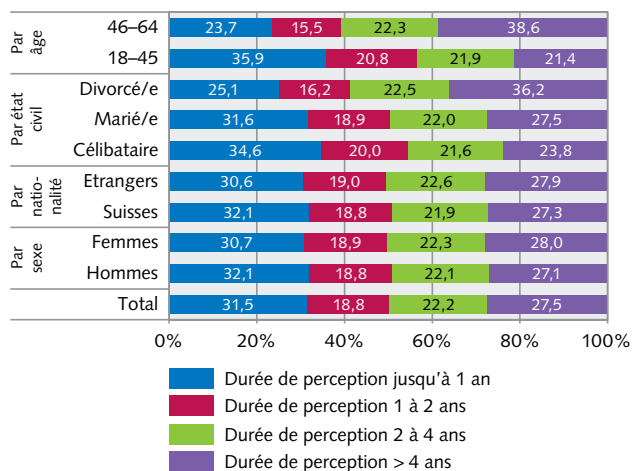
Source: OFS – Statistique de l'aide sociale 2014 © OFS, Neuchâtel 2015

quatre ans et plus. Les familles monoparentales soutenues par l'aide sociale sont 32% à l'être depuis plus de quatre ans, soit une proportion qui est relativement élevée.

Les dossiers d'une personne ne vivant pas seule concernent souvent des jeunes adultes célibataires vivant encore chez leurs parents ou avec d'autres adultes mais en formant une unité d'assistance séparée. Ces dossiers ne reçoivent une aide sociale que pendant une courte période, car la situation d'activité et la situation de logement changent plus fréquemment pour ces bénéficiaires. Une analyse en fonction de l'âge montre que les bénéficiaires de 18 à 45 ans présentent la durée d'octroi la plus courte. Cette dernière est la plus longue pour les 45 à 64 ans. Pour les personnes de ce groupe d'âges, il est difficile de se réintégrer dans le marché du travail.

Par ailleurs, on observe que les célibataires comptent une forte proportion de bénéficiaires touchant une aide sociale pendant moins d'une année et que les bénéficiaires divorcés reçoivent assez souvent une aide sociale sur une longue période. Il n'y a pas de différence quant à la durée d'octroi

Durée de perception selon des caractéristiques sociodémographiques des personnes ayant déposé la demande, en 2014 G 8



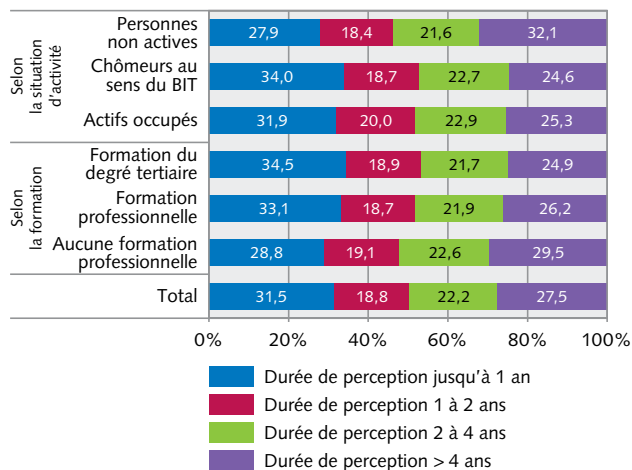
* Les chiffres étant arrondis, il se peut que les montants inscrits s'écartent légèrement du 100%.

Source: OFS – Statistique de l'aide sociale 2014 © OFS, Neuchâtel 2015

si l'on considère le sexe et la nationalité des bénéficiaires entre les femmes et les hommes, les Suisses et les étrangers présentent des durées de perception semblables.

Si l'on considère la formation et la situation d'activité, on note que les bénéficiaires sans formation professionnelle ou non actifs sont respectivement 29,5% et 32,1% à percevoir des prestations d'aide sociale pendant plus de quatre ans. En revanche, les personnes ayant une formation professionnelle ou diplômées du degré tertiaire sont surreprésentées parmi les bénéficiaires de courte durée, avec des parts respectives de 33,1% et 34,5%. Parmi les bénéficiaires sans emploi, 34% touchent une aide sociale pendant moins d'une année et seulement 24,6% pendant plus de 4 ans. Pour ce groupe, l'aide sociale représente plutôt un soutien passager.

Durée de perception selon la formation et la situation d'activité des personnes ayant déposé la demande, en 2014 G 9

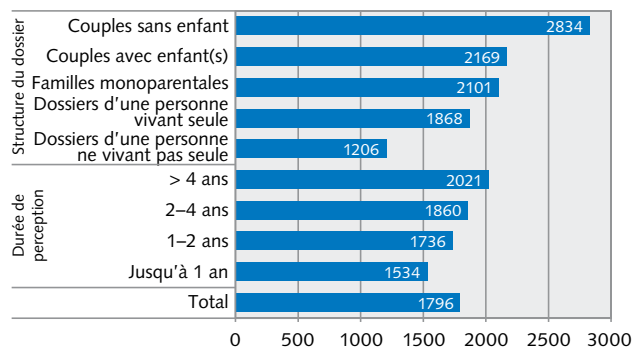


* Les chiffres étant arrondis, il se peut que les montants inscrits s'écartent légèrement du 100%.

Source: OFS – Statistique de l'aide sociale 2014 © OFS, Neuchâtel 2015

Plus la durée de perception s'allonge, plus la prestation moyenne octroyée augmente. Ainsi, dans les dossiers dont la durée de perception est inférieure à un an, la prestation octroyée s'élève à 1534 francs par mois en moyenne; ce montant passe à 1700 francs pour une durée de perception d'un à deux ans et à 1860 francs pour une durée de perception de 2 à 4 ans. Au-delà, elle s'établit à 2021 francs.

Prestation médiane octroyée* pour les dossiers en cours selon le durée de perception et le type de dossiers, en francs, en 2014 G 10



* La prestation octroyée correspond au montant effectivement versé au dossier d'aide sociale pour le mois de référence.

Source: OFS – Statistique de l'aide sociale 2014

© OFS, Neuchâtel 2015

Ce phénomène peut s'expliquer de différentes manières: les dossiers de l'aide sociale d'une durée d'octroi plus longue concernent des unités d'assistance plus grandes, composées par exemple d'une personne élevant seule des enfants. Avec l'allongement de la durée de perception, la part des personnes non actives ne disposant d'aucun revenu augmente. Si la part des personnes sans emploi diminue avec l'allongement de la durée de perception, il faut cependant aussi relever que des prestations en amont sont supprimées pour ces personnes. Les dossiers d'une personne ne vivant pas seule présentent non seulement la durée de perception moyenne la plus courte, mais aussi les plus faibles coûts par type de dossiers. Leurs budgets sont relativement plus bas du fait qu'une part seulement des frais de logement y sont imputés.

Avances sur pensions alimentaires (AVPA): légère hausse du taux de bénéficiaires d'AVPA

Au total, 51'510 personnes ont reçu des avances sur pensions alimentaires dans 23'223 cas. Le taux de bénéficiaires d'AVPA de tous les cantons (0,66%) est environ cinq fois inférieur au taux d'aide sociale. Cela s'explique entre autres par le fait que le groupe des ayants droit se limite aux personnes pouvant prétendre à des pensions alimentaires. Le taux national de bénéficiaires d'AVPA est assez constant au fil des ans, variant entre 0,64% (2012) et 0,68% (2009). La distribution des taux de bénéficiaires d'AVPA par canton diffère de celle relevée pour l'aide sociale économique. Cela s'explique entre autres par la diversité des conditions d'octroi cantonales.

La statistique de l'aide sociale en bref

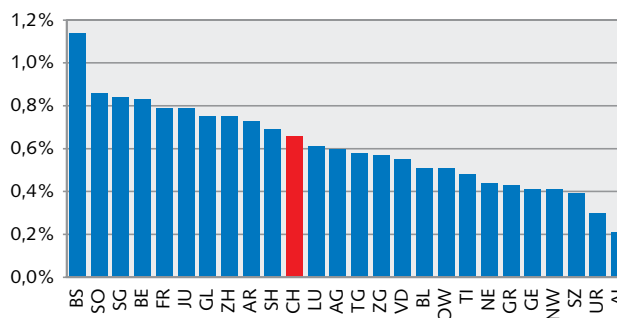
La statistique suisse de l'aide sociale relève chaque année les dossiers de personnes touchant au moins une fois par année civile des prestations financières de l'aide sociale. Sont prises en compte toutes les personnes faisant partie du dossier. Les personnes de 65 ans et plus dans le besoin bénéficient pour la grande majorité de PC. Elles ne tombent à l'aide sociale que dans des cas exceptionnels.

La statistique de l'aide sociale relève aussi d'autres prestations sous condition de ressources versées en amont telles que les avances sur pensions alimentaires ou les allocations maternité ou parentales. Ces prestations sont allouées selon des conditions définies par chaque canton. L'inventaire des prestations sociales sous condition de ressources fournit de plus amples informations à ce sujet (www.sozinventar.bfs.admin.ch).

Les résultats de la statistique de l'aide sociale sont aussi utilisés dans le cadre de la péréquation financière et de la répartition des tâches entre la Confédération et les cantons (RPT).

L'indicateur le plus important de la statistique de l'aide sociale est le taux d'aide sociale, qui définit la part des personnes qui touchent au moins une prestation de l'aide sociale dans l'année, par rapport à la population résidente permanente le 31 décembre de l'année précédente (statistique STATPOP).

Taux de bénéficiaires d'avances sur pensions alimentaires par canton, en 2014 G 11



Source: OFS – Statistique de l'aide sociale 2014

© OFS, Neuchâtel 2015

Autres informations sur Internet

www.statistique.admin.ch → Thèmes → 13 – Protection sociale

Impressum

Editeur: Office fédéral de la statistique (OFS)

Conception, rédaction: Jan Boruvka, Markus Braun, Marc Dubach

Layout: DIAM, Prepress/Print

Traductions: Services linguistiques OFS, **langues:** disponible comme fichier PDF (ou en version imprimée) en allemand, en français et en italien

Renseignements: Office fédéral de la statistique, Section Aide sociale, Marc Dubach, tél. 058 463 67 78, marc.dubach@bfs.admin.ch

Numéro de commande: 0767-1401, gratuit

Commandes: tél. 058 463 60 60, fax 058 463 60 61, order@bfs.admin.ch